

# Bulletin du Conseil communal

N° 19



**Lausanne**

Séance du 28 mai 2013 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 28 mai 2013

19<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 mai 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	1174
<b>Interpellation urgente de M. Guy Gaudard : « Planétarium : quel avenir pour la Porte des étoiles ? »</b>	
Développement photocopié.....	1174
Discussion .....	1174
Réponse de la Municipalité.....	1174
<b>Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité »</b>	
Développement photocopié.....	1177
Discussion .....	1178
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail »</b>	
Développement photocopié.....	1179
Discussion .....	1179
<b>Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 signatures) pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises »</b>	
Rapport.....	1180
Discussion .....	1181
<b>Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées »</b>	
Développement photocopié.....	1183
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	1184
Discussion .....	1186
<b>Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? »</b>	
Développement photocopié.....	1188
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	1189
Discussion .....	1191
<b>Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Quelle place pour les transports publics »</b>	
Développement photocopié.....	1193
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	1194
Discussion .....	1196

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Christelle Allaz, Laurianne Bovet, Maurice Calame, Claude Nicole Grin, Jean-Daniel Henchoz, Fabrice Moscheni, Sarah Neumann, Johan Pain, Sandrine Schlienger, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Muriel Chenux Mesnier, Georges-André Clerc, Jean-Pascal Gendre, Gilles Meystre, Isabelle Paccaud, Solange Peters.

Membres présents 84

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 6

**Effectif actuel 100**

A 21 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Interpellation urgente de M. Guy Gaudard : « Planétarium : quel avenir pour la Porte des étoiles ? »**

Développement polycopié

Le projet d'implantation d'un planétarium au Chalet à Gobet a fait l'objet d'une large couverture médiatique lorsque le lauréat du concours a été choisi. Les conseillers municipaux Oscar Tosato, président du jury, et Florence Germond, tous deux associés au projet, doivent savoir qu'à ce jour les initiateurs, dont la Municipalité fait partie, ont quelques difficultés à trouver des partenaires pour financer ce projet. En effet, celui-ci n'est plus devisé comme initialement prévu à 8 millions de francs mais à 30 millions environ.

Il semblerait que l'Association « Porte des étoiles » a décidé d'y renoncer si un financement n'est pas trouvé d'ici fin juillet. Si le groupe PLR soutient le projet d'un nouvel observatoire et planétarium, il s'étonne de la conduite de ce projet alors qu'il s'agissait simplement, au départ, de garantir la poursuite de l'activité de l'observatoire de la Pontaise, déplacé dans le cadre du projet Métamorphose. Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle somme a été engagée à ce jour par la Ville pour soutenir ce projet ? Par qui les frais du concours ont-ils été payés et à combien se montent-ils ?
2. Quels montants la Ville est-elle finalement prête à investir pour la construction d'un nouveau planétarium ?
3. Quelles autres conditions-cadres la Municipalité est-elle prête à apporter au Planétarium ?
4. Quel est le plan de rechange de la Municipalité si ce projet victorieux du concours devait être abandonné faute d'appuis financiers et politiques ?

Discussion

**M. Guy Gaudard (PLR)** donne lecture de son interpellation urgente.

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Permettez-moi un préambule. J'ai reçu cette interpellation urgente, ainsi que la Municipalité, à 18 h 05 ; je n'ai donc pas eu le temps de me préparer et c'est de mémoire que je vous donnerai les réponses.

La Porte des étoiles est une fondation et non une association ; c'est un statut juridique différent. Et il est exact que cette fondation a eu une séance lundi passé et aura une prochaine séance le mercredi 3 juillet. C'est effectivement pendant ce laps de temps que des décisions importantes seront prises ; M. l'interpellateur a raison.

En réponse à la question N° 1, la Ville a engagé le montant nécessaire pour être membre de la fondation. Je ne me souviens plus le montant, mais ce n'est pas un montant important. Elle s'est engagée et a ouvert un compte d'attente de 350 000 francs – comme pour tout compte d'attente – pour payer des frais de concours.

Concernant la question N° 2, comme cela a été dit lors de la présentation du résultat du concours, la Ville mettait à disposition un terrain et les bâtiments situés au Chalet-à-Gobet, ainsi que la somme nécessaire pour la rénovation suite à l'incendie, puisque l'Etablissement cantonal d'assurance incendie devait nous rembourser entre 1,5 million et 2 millions, qui auraient été dévolus au projet.

Concernant les conditions-cadres, la Municipalité s'est engagée dans ce projet, qui était un projet public-privé. L'investissement de départ était à charge de la fondation, notamment de la Société vaudoise d'astronomie. La Municipalité s'engageait par ailleurs à assumer les frais de fonctionnement du Planétarium. Ce projet avait une triple fonction. Il y avait le parc périurbain ; l'immeuble aurait intégré un magasin avec des produits du terroir et aurait été l'entrée du parc périurbain. Il y aurait eu un déplacement de l'Espace des inventions et cette synergie nous aurait permis de nous engager pour assumer les frais de fonctionnement de ce Planétarium. A ne pas confondre avec l'Observatoire ; la Société vaudoise d'astronomie le fera à côté, car c'est un autre projet. C'est le résultat de la suppression de l'Observatoire à la Pontaise et c'est un projet indépendant du Planétarium.

Concernant la dernière question, la Municipalité planchera dessus ce prochain mois pour éventuellement en discuter lors de la séance du prochain conseil de fondation de la Porte des étoiles, le 3 juillet.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Merci à M. Tosato de ses réponses. J'aurais souhaité connaître les sommes engagées par la Ville, comme demandé au point 1 ; je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela. Si vous n'arrivez pas à me donner les réponses ce soir, peut-être pouvez-vous nous les communiquer par écrit pour qu'on ait une fourchette de l'investissement fait. Vous étiez, je crois, président du jury.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – Mais j'ai répondu. Ce dont je ne me souviens plus, ce sont les montants engagés pour faire partie de la fondation ; je ne me rappelle plus si c'est 5000 francs ou 10 000 francs. Je ne les ai pas en tête, puisque j'ai reçu cette motion à 18 h 05, et il n'y avait plus personne au Service financier pour me répondre. Pour le concours, donc l'ouverture d'un compte d'attente, la Ville a investi 350 000 francs.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – (*Début de l'intervention hors micro*) par écrit. Concernant la troisième question, est-ce qu'on pourrait envisager qu'il y ait une mise à disposition d'un droit distinct et permanent de superficie gratuit pendant une certaine période pour cette construction ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – Cela aurait pu être envisagé. Mais la Municipalité n'avait pas encore tranché. Elle aurait peut-être dû passer par un préavis au Conseil communal pour faire cette proposition le cas échéant.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Ma dernière question concerne les bâtiments qui ont brûlé, les anciennes écuries et les casernes. Peut-on imaginer que, si le Planétarium ne se faisait pas, on pourrait construire du logement dans cette zone ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – La Municipalité étudiera également cette possibilité si le Planétarium ne se fait pas.

La discussion est ouverte.

**M. Charles-Denis Perrin (PLR) :** – J'ai une petite question complémentaire pour M. Tosato. Qu'est-ce qui a permis à la Commune de décider d'investir dans le concours ? Ce sont quand même 100 000 francs qui ont été dépensés dans cette opération. Quelle garantie la fondation a-t-elle offerte qui a permis à la Municipalité de penser que cela valait la peine de se lancer dans cette opération ? Je comprends qu'on n'ait pas le nom des investisseurs, mais une petite étude de marché a dû être faite. Une réflexion a dû être faite avant de décider de lancer un concours et de faire travailler des bureaux d'architectes sur une opération comme celle-là. Est-ce que vous pouvez nous renseigner à ce sujet ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – Oui tout à fait, c'est public. Au moment du lancement du projet Métamorphose et de la suppression de l'Observatoire à la Pontaise, la direction de M<sup>me</sup> Zamora, de concert avec la Société vaudoise d'astronomie, a planché sur une solution alternative. Avec les experts de la Société vaudoise d'astronomie, qui ont été rejoints par le directeur du Laboratoire d'astrophysique de l'Ecole polytechnique fédérale, ils ont regardé et examiné comment fonctionnaient les planétariums à travers l'Europe, quels étaient les coûts engendrés et quelles étaient les possibilités de visite. Un rapport dénombrait un planétarium d'envergure en Suisse, celui de Lucerne. Il était donc faisable de construire un deuxième planétarium en Suisse romande, car il n'y a pas de planétarium en Suisse romande.

Cela pouvait également attirer un public venant de France et un planétarium associé avec une autre activité, notamment pour des enfants et des familles, avait aussi des possibilités de visites importantes. C'est pour cela qu'on a réfléchi à intégrer au projet l'espace des inventions, qui cherche à se développer, et dont le personnel a les compétences pour reprendre la gestion d'un immeuble de ce type. Le directeur de la fondation et les deux personnes qui sont à la tête de ce projet, MM. Brossy et Breider, qui sont deux anciens directeurs d'entreprise, pensaient que dans un partenariat public-privé nous allions trouver des mécènes ou des sponsors importants qui pourraient amener des financements importants. C'était tout à fait réaliste, puisqu'on offrait même la possibilité de *namings*. La Municipalité avait pris cet engagement ; donc cela aurait pu s'appeler « le Conseil communal – Porte des étoiles », du nom d'une entreprise de ce type. La fondation n'a pas travaillé toute seule, mais avec des professionnels de la recherche de fonds. Ce sont donc des professionnels de la recherche de fonds qui ont trouvé de l'argent pour d'autres projets et qui ont dit que c'était réalisable.

M. Gaudard, dans son préavis, dit qu'il semblerait que les rentrées d'argent ne sont pas au rendez-vous. S'il y avait des millions de francs, tout le monde le saurait. Maintenant, on se dit qu'il n'y aura certainement pas assez et on fera après le bilan concernant les raisons de l'évolution du projet, qui tiendra compte des éléments que M. Gaudard a donnés : pourquoi un projet de rénovation de 8 millions passe tout d'un coup à 30 millions ? Mais aussi, comment un projet de 30 millions peut-il trouver des subventions par des mécènes lorsqu'il y a d'autres demandes faites pour d'autres musées en ville ? C'est clair qu'il y a de la concurrence avec les musées, qui recherchent aussi des financements.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Si je vous ai bien compris, monsieur le municipal, l'Observatoire actuel doit être démoli pour la construction de Métamorphose et du fait de l'extension de la ville, qui fait qu'on ne peut plus observer puisqu'il y aura trop de lumière. Un nouvel Observatoire sera de toute façon construit. Vous avez parlé de trois coupoles. Est-ce que ces trois coupoles permettront une bonne observation du ciel ou est-ce que ce ne sera pas aussi performant ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – Oui tout à fait. Il y aura trois observatoires, donc trois coupoles, qui seront accessibles aux personnes déjà initiées et aux scientifiques. Ce sera en fonction de la qualité des instruments qu'il y aura, donc des possibilités financières de la Société vaudoise d'astronomie, mais elles permettront une meilleure vision et une meilleure observation du ciel que dans

l'Observatoire actuel à la Pontaise. Par contre, ce n'est pas pour le grand public, ce n'est pas un projet éducatif ; on ne s'y rendra pas forcément avec les classes d'école toute la journée.

La discussion est close.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Guy Gaudard et consorts : « Planétarium : quel avenir pour la Porte des étoiles ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

### **Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité »**

Développé polycopié

Depuis 2007, l'UDC appelle ce Conseil à prendre des mesures contre les risques et les effets qu'implique la mendicité telle que pratiquée aujourd'hui dans nos rues. En juin 2010, l'Office fédéral des migrations (ODM) a jugé utile de rendre les autorités locales attentives à la dégradation de la situation dans une circulaire intitulée « Mendicité et délinquance par des ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre échange (AELE) sans domicile en Suisse ». Dans son introduction, il écrit :

*« Depuis plusieurs mois, les polices cantonales, le Corps de gardes-frontières, la police ferroviaire et les services migratoires sont confrontés à une augmentation d'actes répréhensibles commis par des ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre échange (AELE), notamment des Roms. Loin de se livrer à la mendicité de façon passive, ponctuelle et isolée, ils sévissent en bandes organisées et à grande échelle, notamment dans les trains, les gares, à proximité de stations de paiement (bancomats, postomats) ou d'autres lieux de passage incontournables (édifices publics, centres commerciaux, restaurants, etc.). Des agressions physiques sont perpétrées et le recours à la menace, aux voies de fait ou à la contrainte pour soutirer de l'argent à leurs victimes est de plus en plus fréquent. Ils organisent également de fausses collectes ou se font passer faussement pour des handicapés. Les mendiants mineurs ne sont généralement pas scolarisés et il n'est pas rare qu'ils soient exploités dans le cadre de réseaux qui les utilisent à leur profit. »*

La situation que nous constatons aujourd'hui à Lausanne n'est donc pas nouvelle et ne doit rien au hasard. Elle est bien le fruit d'un laxisme qui a perduré durant de trop nombreuses années. Vu le refus de ses propositions au Grand Conseil, l'UDC a décidé d'agir.

Ce 12 avril 2013, l'UDC Vaud a lancé son initiative populaire cantonale contre la mendicité sur le territoire vaudois. L'entrée en vigueur d'une telle disposition doit franchir de nombreux obstacles et peut durer jusqu'à quatre ans. Durant cette période, Lausanne reste sans outil réglementaire efficace pour lutter contre la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité.

En effet, ce Conseil a voté le 5 février 2013 une réglementation qui vise à autoriser la mendicité tout en l'encadrant. Selon les dispositions de l'article 87bis voté, l'exploitation de personnes à des fins de mendicité doit être démontrée pour l'interdire, alors qu'il est notoirement difficile d'apporter une telle preuve dans un cas concret. Pour être interdite

sans preuve d'exploitation de personnes, la mendicité doit être pratiquée de manière « passive » et à des endroits autorisés par défaut.<sup>4</sup>

Le Tribunal fédéral ayant jugé ces mesures illusives (ATF 134 1214 consid. 5.7.2) :

*« On pourrait éventuellement songer à une solution consistant à interdire, non pas la mendicité elle-même, mais certaines manières de la pratiquer, telles que le harcèlement ou les comportements insistants. Une telle solution apparaît cependant largement illusoire. On voit mal que ceux qui seraient chargés de faire respecter une telle interdiction puissent assumer cette tâche sans surveiller en quasi-permanence les personnes qui s'adonnent à la mendicité, afin de s'assurer qu'elles s'abstiennent de tels comportements. Le peu d'efficacité d'un tel contrôle risquerait de vider largement semblable interdiction de sa substance. »*

C'est ainsi que l'UDC propose de remplacer l'article 87bis RGP voté le 5 février 2013 par le texte suivant (projet de règlement selon art. 67 RCCI) :

**Article 87bis (nouveau)**

<sup>1</sup>*Celui qui mendie sera puni d'une amende de 50 à 100 francs.*

<sup>2</sup>*Celui qui envoie mendier des personnes de moins de 18 ans, qui envoie mendier des personnes dépendantes, qui organise la mendicité d'autrui ou qui mendie accompagné d'une ou plusieurs personnes mineures ou dépendantes, sera puni d'une amende de 500 à 2000 francs.*

Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC)** : – Pourquoi un tel projet de règlement ? Lors des débats sur le nouvel article 87 bis du Règlement général de police, l'UDC a réservé sa position se référant aux discussions en cours au Grand Conseil. Le 11 septembre 2012, notre député François Brélaz a déposé une motion « Cessons d'être naïfs, interdisons la mendicité sur le territoire cantonal ». Cette motion a été renvoyée à l'examen d'une commission, qui l'a approuvée. Le 12 mars 2013, le Grand Conseil a débattu de cette motion et l'a refusée par une majorité d'une seule voix.

Ce refus a donné lieu au lancement d'une initiative populaire cantonale de l'UDC intitulée « Interdisons la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois ». Le 12 avril 2013, la *Feuille des avis officiels* a publié le dépôt de l'initiative et la récolte de signatures a été lancée le jeudi d'après ; elle durera jusqu'à fin juillet. Je vous présente aujourd'hui le texte de cette initiative sous la forme d'un article à inscrire dans le Règlement général de police, en lieu et place du nouvel article 87 entré en vigueur il y a quelques jours.

Comme l'initiative cantonale « Ecole 2010 – sauver l'école » l'a montré, la période entre le dépôt d'une initiative cantonale et l'entrée en vigueur du texte voté peut facilement atteindre quatre à cinq ans. Puisqu'il est probable que notre initiative se trouvera confrontée à un contre-projet – dont les contours se dessinent déjà –, ce délai est beaucoup trop long pour Lausanne. En effet, selon toute vraisemblance, les demi-mesures appliquées par la Municipalité ne nous débarrasseront pas de la mendicité importée. Il fallait donc préparer une alternative plus incisive. De plus, tout semble dit sur le sujet pour le moment ; un postulat ou une motion n'aurait donc pas d'utilité. Un postulat ne présenterait pas un avantage par rapport à cette initiative, soit un projet de règlement, puisque le délai de réponse reportera celle-ci probablement à 2017-2018.

Pour finir, nous avons annoncé ici la présentation de notre proposition en matière de mendicité ; voilà qui est chose faite. Son texte est identique à celui de l'initiative cantonale et vise principalement l'exploitation de personnes à des fins de mendicité et la mendicité importée soit par des personnes en séjour illégal en Suisse, soit par des mendiants-touristes. Au nom du groupe UDC, je vous remercie de votre attention et vous prie de considérer le renvoi de ce projet à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – L’astuce n’est pas fine ; elle est même assez grossière. L’UDC a fait stopper toute application des modifications du Règlement de police que notre Conseil avait adopté sur ce sujet. Elle a même tenté, contre ses propres déclarations, de faire maintenir cet effet suspensif après avoir déclaré qu’elle n’était pas intéressée au maintien de cet effet suspensif. Et maintenant, pour accompagner la récolte de signatures pour sa nouvelle initiative cantonale, elle dépose un nouveau texte de règlement. C’est se moquer du monde ! Le traitement de cette proposition en commission est encore le meilleur honneur qu’on puisse lui faire.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Je salue la constance de l’UDC, qui lui est propre en la matière. Ils sont nos alliés sur bien d’autres sujets, mais, en l’espèce, ce n’est pas le cas ; même si nous visons le même objectif, nous n’avons par les mêmes moyens. M. Stauber me permettra d’avoir la même constance pour le PLR et demander aussi le renvoi en commission. J’espère que cette commission sera très brève pour signifier que la solution adoptée à Lausanne doit perdurer et qu’on souhaite que le contre-projet cantonal permette à la solution lausannoise de continuer d’exister.

La discussion est close.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

**Le projet de règlement est renvoyé en commission.**

---

### **Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail »**

Développement polycopié

A Lausanne, un marché de rue se tient au centre-ville, le mercredi et le samedi, c’est-à-dire au milieu et à la fin de la semaine. Il se tient le matin.

Le samedi, le marché est animé, bien qu’il y ait beaucoup moins de paysans et de maraîchers qu’autrefois. Les gens ont congé et viennent de toute la ville ainsi que des communes environnantes pour s’approvisionner en légumes et autres victuailles. Par contre, le mercredi, le marché est nettement moins vivant, c’est du moins mon impression. Les marchands et, surtout, les clients sont beaucoup moins nombreux. Cela vient certainement du fait que, de nos jours, une majorité de femmes ont une activité professionnelle et ne peuvent faire des achats pendant la matinée.

Ne serait-il pas possible qu’une partie des marchands qui viennent vendre leurs produits au marché du mercredi, le fasse en fin d’après-midi, plutôt que le matin ? Ils pourraient dresser leurs stands, non dans les rues comme c’est le cas pour le marché actuel, mais à quelques nœuds de transports publics importants, comme la place de la Gare, Saint-François et la place de l’Europe. Ainsi, les personnes sortant du travail, Lausannois et non-Lausannois, pourraient aisément faire leurs emplettes avant de retourner chez eux.

Pour répondre à cette question, je demande une consultation des producteurs et autres marchands qui louent une place au marché du centre-ville, ainsi qu’une étude de faisabilité.

Discussion

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts)** : – Le marché du mercredi ne fonctionne pas aussi bien que celui du samedi. C’est en tout cas mon impression, car je n’ai pas de chiffres exacts à ce propos. Cela vient du fait que beaucoup de femmes sont maintenant actives professionnellement et ne peuvent pas se libérer le mercredi matin pour faire le marché. Une solution serait qu’une partie du marché du mercredi se tienne non le matin, mais à la fin de l’après-midi, lors de la sortie du travail. Les stands ne seraient pas dressés le long des rues, comme le samedi ou le mercredi matin, mais aux nœuds de transports publics. De



cette manière, les gens qui sortent du travail pourraient faire leurs emplettes en changeant de bus ou en prenant le métro.

Je demande une consultation des intéressés, c'est-à-dire des personnes qui louent des places au marché, parce qu'il ne faut pas aller contre leur volonté. Je demande aussi une étude de faisabilité. Je ne demande donc encore rien de vraiment concret et je pense que ce n'est pas la peine de réunir une commission pour ce postulat.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Nous ne nous opposons pas à une libéralisation partielle des horaires du marché ; nous soutenons donc le renvoi directement à la Municipalité.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 signatures) pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice**

Présidente : M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

Rapportrice : Marie-Ange Brélaz-Buchs.

Membres présents : M<sup>mes</sup> Caroline Alvarez Henri, Evelyne Knecht, Sandrine Schlienger, Maria Velasco et votre rapportrice, Marie-Ange Brélaz-Buchs.

MM. Xavier de Haller, Henri Klunge, Francisco Ruiz Vasquez.

Membre excusée : M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann

Représentant de la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur du Logement et de la sécurité publique.

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz.

Les pétitionnaires étaient représentés par M<sup>mes</sup> Tamara Primmaz et Christina Kupfer-Roque.

Votre commission permanente des pétitions s'est réunie le 8 novembre à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Cette pétition fait suite à la tragédie, Place de l'Europe le 4 août dernier, d'un homme poignardé et qui a succombé à ses blessures.

Suite à ce funeste événement, une marche blanche a été organisée. Cette marche fût silencieuse, digne, suivie par les personnes touchées par cette perte, famille et amis, leur

permettant de se recueillir tout en sensibilisant et interpellant la population ainsi que les décideurs quant à l'urgence de mesures d'encadrement social et de prévention afin de réguler la situation due à la consommation de drogues, à l'excès d'alcool, aux armes blanches, etc.

Les pétitionnaires émettent le vœu que des études soient effectuées dans les domaines du travail social, de la prévention, de l'éducation, etc.

Les pétitionnaires souhaitent une augmentation des effectifs policiers et des patrouilles durant les heures « chaudes » car ces mesures ont un réel pouvoir dissuasif.

D'autre part, les pétitionnaires souhaitent la création de postes de travailleurs sociaux hors-murs qui patrouilleront les week-ends pour aller à la rencontre des jeunes pour entreprendre un travail de prévention – médiation ainsi que la création d'un rapport de confiance entre la jeune clientèle des nuits lausannoises et les forces de la police municipale.

Les pétitionnaires souhaitent que la Ville organise une campagne de prévention concernant la consommation excessive d'alcool, de produits stupéfiants ainsi que de la consommation multiple, ceci sans oublier le problème de la détention d'armes blanches.

A l'unanimité des membres présents, la commission permanente des pétitions décide, selon art73lit.a RCCL, de renvoyer la dite pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Laurent (UDC)** : – Les pétitionnaires demandent une augmentation des forces de police et des patrouilles durant les heures chaudes. Je crois que la Ville a déjà répondu à cela dans les faits et ceci dans une part importante. De plus, les pétitionnaires souhaitent la création de postes de travailleurs sociaux qui patrouillent le week-end. La dernière fois, nous avons voté pour les spotters de M. Rossi ; ceux-ci seront certainement capables de faire ce travail. Ainsi, le groupe UDC propose de renvoyer cette pétition pour rapport et communication.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Pour répondre à mon préopinant, la Commission des pétitions propose et demande à cette auguste assemblée de renvoyer à la Municipalité toutes les pétitions qui concernent les problèmes de la drogue – et vous l'avez vu la semaine dernière pour une pétition que vous avez déposée – et les nuits lausannoises pour étude et rapport-préavis. Nous savons d'ores et déjà que la Municipalité fera des rapports-préavis en réponse aux postulats, motions, pétitions, etc. sur ces deux sujets. Nous avons choisi cette optique pour toutes les pétitions sur ce sujet.

Pour cette pétition, la Commission des pétitions ne fait pas d'exception et demande exactement la même chose. C'est à la Municipalité de répondre sur le fond, car la Commission des pétitions n'a pas à donner son opinion sur le fond, mais uniquement sur la forme.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je comprends très bien les arguments de la présidente de la Commission des pétitions. En l'occurrence, il y a déjà eu un préavis sur les nuits lausannoises ; je ne vois donc pas l'utilité de refaire un préavis. Si la Municipalité fait une étude et communication, il me semble que c'est déjà pas mal. Si l'on n'avait pas eu un préavis récent sur les nuits lausannoises, je dirais oui, d'accord. Mais là, il me semble que c'est un doublon du travail de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Pour répondre à M<sup>me</sup> Longchamp, je ne suis malheureusement pas M<sup>me</sup> Soleil. Je crains que le sujet soit

tellement difficile et ingérable que je pense que, malheureusement, la Municipalité ne s'en sortira probablement pas avec un seul rapport-préavis pour régler les problèmes liés aux nuits lausannoises. Je pense que nous allons en avoir encore bien d'autres.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts)** : – Je rappelle que le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité toute une série de postulats et de motions qui ont trait à la prévention. Donc, cette pétition qui demande des mesures dans le domaine de la prévention pourrait certainement être traitée dans le cadre d'un préavis ; je vous invite à accepter le renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Evelynne Knecht (La Gauche)** : – Quand la Commission a traité cette pétition, on n'avait pas encore traité du rapport-préavis sur les nuits lausannoises. Maintenant, c'est fait. Personnellement, je vous appelle à soutenir la demande de renvoi pour étude et communication, puisque le préavis sur les nuits lausannoises est déjà passé.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Je vais être très brève. J'abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Knecht, qui fait également partie de la Commission des pétitions, ceci d'autant plus que cette pétition me semble très importante à prendre en compte – comme toutes les autres d'ailleurs. Mais celle-ci m'a touchée personnellement.

Cette pétition fait suite à la tragédie à la place de l'Europe, le 4 août dernier. Un homme a été poignardé et a succombé à ses blessures. Les pétitionnaires ont organisé par la suite une marche blanche. C'est une évidence, comme a dit M<sup>me</sup> Knecht, qu'à l'époque nous n'avions pas encore eu un rapport-préavis. Comme je l'ai dit auparavant, nous en aurons certainement d'autres.

**M. David Payot (La Gauche)** : – Je m'étonne que des pétitions aient pu être transmises pour rapport-préavis il y a peu de temps et que certains conseillers communaux proches de ces pétitions aient pu demander qu'elles soient renvoyées pour rapport-préavis et demandent que celle-ci soit renvoyée pour rapport et communication. Je trouve que c'est dommage. Personnellement, pour avoir côtoyé le stand où les personnes récoltaient des signatures, j'ai trouvé leur discours et leurs propositions intéressantes, et le ton de leurs revendications très digne ; un certain nombre de personnes dans le Conseil communal pourraient s'en inspirer.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – J'aimerais, pour ma part, vous inviter à suivre la Commission des pétitions pour une raison toute simple. Il y a deux semaines, vous nous avez renvoyé une série de motions et postulats divers sur les nuits lausannoises, que nous allons traiter dans un préavis. Il m'apparaît judicieux qu'on y inclue également cette pétition.

J'ajouterai une chose à l'intention du groupe La Gauche : nous avons présenté un préavis sur les nuits lausannoises l'automne dernier, qui a été adopté en ce début d'année, et qui va prochainement entrer en vigueur – au mois de juin. Comme cela avait été dit dans le débat d'entrée en matière, ce préavis constitue un volet de mesures réglementaires, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique. Nous avons une politique qui se déploie à travers une présence policière renforcée, à travers un dispositif réglementaire adapté et aussi à travers des mesures de prévention, qui sont aujourd'hui existantes et qu'on souhaite renforcer et aborder dans le cadre d'un futur rapport-préavis, qui a déjà été annoncé et qui permettra de répondre aux différentes demandes.

La position de la Commission des pétitions de joindre cet objet à ceux que vous nous avez déjà renvoyés sur la question est pertinente. Elle nous évitera de faire deux démarches, à la fois une communication et un préavis sur les nuits lausannoises, que nous ferons de toute manière et qui s'inscriront dans le prolongement des états généraux que nous organiserons à l'automne prochain.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Concrètement, si j'interprète ce que dit M. le municipal Junod, si nous votons en faveur d'un renvoi pour un rapport-préavis ce ne sera pas un rapport-préavis spécifique destiné à répondre exclusivement à cette pétition, mais il sera

intégré, sous forme d'un multipack, à celui qui nous est promis. A cette condition, je pense que nous pouvons l'accepter ; cela me paraît raisonnable.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – C'est exact, monsieur le conseiller.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :** – La Commission des pétitions vous demande de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour rapport-préavis avec 2 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 signatures) pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

---

**Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées »**

Développement polycopié

La Ville de Lausanne subventionne sectoriellement des équipements dont elle souhaite favoriser l'usage dans un but d'économie d'énergie. Ainsi, l'achat de vélos électriques est subventionné depuis 2002 à hauteur de CHF 300.-, afin de favoriser l'usage de ce moyen de transport par rapport à la voiture. Depuis plus récemment, l'achat de téléviseurs estampillés « A+ » ou meilleur est lui aussi gratifié d'une subvention pouvant atteindre CHF 200.-.

L'idée est parfaitement en accord avec les objectifs généraux de développement durable de notre ville et n'est donc absolument pas remise en cause.

Cependant, il serait possible de calculer, même grossièrement, l'efficacité environnementale de ces mesures. Dans le premier cas, il est clair que la substitution d'une voiture par un vélo électrique présente un gain environnemental indiscutablement significatif<sup>1</sup> à l'échelle d'une personne, gain que l'on peut aisément quantifier en grammes de CO<sub>2</sub> économisés, par exemple. Il n'est en revanche pas facile de quantifier le taux réel de substitution (l'acquéreur de vélo électrique était-il piéton, usager des TP ou cycliste normal, ou vraiment automobiliste ?). Une estimation est néanmoins possible afin de déterminer dans une fourchette le CO<sub>2</sub> réellement économisé.

Dans le second cas, la substitution d'un ancien téléviseur par un nouvel écran avantageusement labellisé permet une économie d'électricité dont le gain en CO<sub>2</sub> est beaucoup moins spectaculaire, mais plus facile à estimer pour la phase d'utilisation de l'appareil. A ce niveau, se pose alors la question de la vision globale, popularisée par les « écobilans »: la fabrication d'un nouveau téléviseur est-elle « rentabilisée » par les économies réalisées ensuite ? Ici, les choses sont plus floues.

---

<sup>1</sup> Substancié par de nombreuses études dont un aperçu est confirmé par ecoinvent (<http://www.ecoinvent.org>).

Dans tous les cas, on devrait pouvoir déterminer *in fine* une estimation de l'efficacité environnementale des subventions sous la forme d'un ratio exprimé en grammes de CO<sub>2</sub> économisés par franc investi. D'autres indicateurs pourraient d'ailleurs être pertinents.

Les incertitudes et attentes évoquées ci-dessus m'incitent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Une vision globale de type écobilan est-elle systématiquement utilisée, même de manière simplifiée, lors de la prise de décision concernant des subventions à but écologique ?
2. La mesure de l'efficacité environnementale des subventions est-elle prévue (ou déjà utilisée) sous la forme évoquée ci-dessus ?
3. La Municipalité peut-elle faire part au Conseil communal de l'efficacité des subventions accordées, de l'état de ses réflexions et de ses intentions en la matière ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiee de la Municipalité

### ***L'écobilan***

Un écobilan consiste en l'analyse du cycle de vie (ACV) d'un objet. Il permet d'estimer son impact environnemental selon un cycle qui va de sa création - depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa distribution à la vente - à son utilisation, puis son élimination et son recyclage. La consommation d'énergie est un des critères d'une ACV, mais les quantités d'eau et de matières premières utilisées ou les déchets produits sont également largement pris en compte.

Le principal indicateur retenu du résultat d'un écobilan est souvent les émissions de CO<sub>2</sub>. Toutefois, cet indicateur n'est pas toujours pertinent au regard d'autres critères comme la sécurité (évaluation de la production électrique nucléaire au regard d'autres sources de production) ou le développement local et les critères sociaux (production agricole locale mécanisée par rapport à des productions manuelles plus lointaines) et doit être pondéré en fonction de critères qualitatifs.

La Municipalité attache une grande importance aux objectifs de politique climatique suisse et à l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire communal. Dans le rapport-préavis 2011/57, elle a montré qu'avec 3,5 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant en 2010, l'objectif de Kyoto (4,7 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant) est largement dépassé à Lausanne – grâce au chauffage à distance et au m<sup>2</sup>, essentiellement. Mais elle attache également une grande importance à la politique énergétique globale et à l'objectif de sortie du nucléaire en matière de production d'électricité. Cette politique nécessite le suivi d'autres indicateurs qui sont la progression de l'efficacité énergétique (économies en kWh, sans effet notable sur les émissions de CO<sub>2</sub> lorsqu'il s'agit d'économie de kWh électrique) et l'augmentation de la production renouvelable (kWh thermiques et électriques).

Les écobilans sont des outils le plus souvent utilisés de manière relative, pour comparer deux objets semblables, mais de provenance (viande d'agneau de Nouvelle Zélande ou viande d'agneau suisse) ou de technologie (outil électrique ou outil à essence) différentes. Ils permettent d'orienter la prise de décision en présentant une analyse multicritères. Deux objets ayant une même fonction peuvent présenter des impacts très différents sur une partie de leur cycle de vie qui nécessitent un arbitrage (production électrique des centrales nucléaires exempte d'émissions directes de CO<sub>2</sub> vs production par des centrales à gaz à cycle combiné sans risque radioactif, par exemple). L'écobilan en soi n'apporte pas forcément de réponse unique par rapport à un choix donné.

La réalisation d'une analyse de cycle de vie par un bureau spécialisé dans le conseil en environnement est relativement coûteuse : elle va de quelques milliers de francs pour une analyse simplifiée à plusieurs dizaines de milliers de francs pour une analyse de détail. Le

coût augmente évidemment en fonction de la complexité des composants des objets comparés.

Les ACV sur de mêmes objets ne sont en outre comparables que si l'on en connaît la méthode (analyse du cycle complet ou de certaines parties du cycle seulement, évaluées comme déterminantes) et la précision (quelles bases de données ont été utilisées et en remontant à quel degré de détail pour les composants d'un objet).

L'ACV est un outil très intéressant, mais complexe et sensible à manipuler, et de ce fait plutôt coûteux à réaliser.

### ***Le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE)***

Le règlement du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables a été récemment revu et soumis à votre Conseil qui l'a adopté avec quelques amendements le 25 septembre 2012 (rapport-préavis 2012/03). Son nom d'usage, simplifié, est désormais « Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) ». Alors qu'il ne couvrait que les problématiques liées à l'électricité, son but a été élargi à tout le domaine énergétique : électricité, chaleur, froid, mobilité, écologie industrielle. La Municipalité a fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Le comité du Fonds est inchangé : il est composé du directeur des SiL (président), d'un chercheur du Laboratoire d'énergétique industrielle (LENI) de l'EPFL, du directeur cantonal de l'environnement et d'un ingénieur des SiL qui assure également sa gestion.

Les demandes au Fonds doivent justifier soit d'une économie d'énergie, soit d'une production d'énergie renouvelable, soit d'avantage pour l'environnement (conçu au sens large : homme et nature) ou, idéalement, d'une combinaison de ces facteurs. Ces renseignements doivent être fournis par le demandeur et sont examinés par le Comité du Fonds. Lorsqu'il s'agit d'une mesure comme le soutien au vélo électrique, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est, comme l'indique l'interpellatrice, mise en avant sans que cet effet soit chiffrable. Le report modal de la voiture au vélo n'est effectivement pas forcément avéré. Il peut s'agir d'un usager des tl qui décide d'utiliser le vélo électrique. Dans ce cas-là – les tl étant essentiellement électrifiés – il n'y a que très peu d'impact en matière d'émission de CO<sub>2</sub>. En revanche, il y a un avantage qualitatif pour l'utilisateur : l'effet sur la santé d'un effort régulier en plein air est généralement considéré comme positif.

Les SiL ont recours à des organismes neutres pour obtenir des informations sur les produits soutenus. Pour la mobilité électrique à deux roues, il s'agit de new ride ([www.newride.ch](http://www.newride.ch)), un programme initié par SuisseEnergie (dirigé par l'Office fédéral de l'énergie) pour promouvoir l'introduction des deux-roues électriques sur le marché national. Il rassemble un réseau de cantons, communes, fabricants, importateurs et concessionnaires, permettant de diffuser des informations neutres sur les deux-roues électriques et d'organiser des essais gratuits de véhicules.

Pour les téléviseurs, les équipements électroménagers et les dispositifs d'éclairage, il s'agit du site [www.topten.ch](http://www.topten.ch) qui travaille de manière indépendante grâce au soutien de partenaires associatifs (WWF, Pro Natura, Fédération romande des consommateurs, Cités de l'énergie, notamment), d'acteurs du secteur de l'énergie et d'acteurs de la grande distribution. Ce site teste et classe différents types d'objets en fonction de leur efficacité énergétique.

Un des critères qui, très constamment, est retenu par le Comité du Fonds dans l'examen des requêtes est celui de l'additionalité. Les projets ne sont soutenus que lorsque démonstration est faite qu'ils apportent des économies d'énergie ou une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, qui ne seraient pas obtenues par la seule application de méthodes standards ou par la seule évolution des technologies mises sur le marché.

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *Une vision globale de type écobilan est-elle systématiquement utilisée, même de manière simplifiée, lors de la prise de décision concernant les subventions à but écologique ?*

Les écobilans ne sont pas demandés systématiquement par le Comité pour la prise de décision dans le cadre de l'attribution des subventions du Fonds communal. Ils sont pris en compte s'ils existent déjà et sont pertinents par rapport à l'objectif de la mesure proposée. Exiger systématiquement un écobilan serait par ailleurs souvent trop coûteux par rapport à la mesure subventionnée.

**Question 2 :** *La mesure de l'efficacité environnementale des subventions est-elle prévue (ou déjà utilisée) sous la forme évoquée ci-dessus ?*

Si la mesure soutenue permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, cet effet est relevé dans la demande soumise au Comité. Généralement, cet effet ne peut être chiffré avec précision. S'il est chiffré, ce n'est généralement pas en termes d'ACV, mais en termes d'émissions directes uniquement.

Par exemple, le projet de contracting de pompes à chaleur avec sondes géothermique à 500 mètres à l'av. de Morges 139 à Lausanne, soutenu par le Fonds (préavis 2011/24), permet une économie d'env. 50 tonnes/an de CO<sub>2</sub> par rapport à la solution prévue initialement par le promoteur. A environ 4,5, le coefficient de performance théorique de cette technologie est excellent (ce qui signifie que chaque kWh électrique permet la production de 4,5 kWh thermiques). Toutefois, ce projet a avant tout été évalué qualitativement : il permet de tester la réalisation de forage et de pose de sondes à 500 mètres (pression 50 bars), avec du matériel connu et utilisé pour des profondeurs de 300 mètres (pression 30 bars), de sorte à obtenir des réductions de coûts considérables pour répandre une technologie efficace (particulièrement en milieu urbain où la surface des champs de sonde est réduite par la rareté du terrain) mais actuellement trop chère.

**Question 3 :** *La Municipalité peut-elle faire part au Conseil communal de l'efficacité des subventions accordées, de l'état de ses réflexions et de ses intentions en la matière ?*

La Municipalité estime que la composition du Comité est en elle-même un garant de l'intérêt énergétique des mesures soutenues par le Fonds. Elle estime également que le besoin exprimé par l'interpellatrice de pouvoir mieux suivre l'efficacité des mesures soutenues par le Fonds à l'aide d'un indicateur est légitime. Elle souhaite toutefois que ce suivi implique des ressources minimales.

Elle se propose à l'avenir d'essayer de donner plus de visibilité aux actions du Fonds dans le rapport de gestion, ou par le biais d'autres canaux de communications (via le centre contacts énergies, par exemple). Le nouveau règlement du Fonds étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre de cette année, cette nouvelle approche pourrait intervenir en 2014, après une première année de fonctionnement. Les mesures soutenues pourraient être présentées avec plus de détails, notamment des critères quantitatifs chaque fois qu'ils sont connus ou peuvent être estimés (kWh de productions renouvelables, kWh économisés ou tonnes de CO<sub>2</sub> économisées) ou des indications sur les principaux critères qualitatifs retenus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 29 novembre 2012.*

## Discussion

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Je n'ai rien à ajouter. On a discuté avec mon collègue Vincent Rossi et c'est lui qui fera une remarque plus détaillée à ce sujet.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Comme l’a dit ma collègue, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, c’est moi qui m’exprimerai à ce sujet. Je déclare mes intérêts : je travaille dans un bureau réputé d’écobilan à Lausanne. Je ne viens pas prêcher pour ma paroisse, mais j’interviens en tant que personne qui a un peu d’expérience dans ce domaine.

Au fond, on peut le regretter, la réponse municipale peut être résumée ainsi : « Nous ne faisons pas d’écobilan, même simplifié, nous faisons confiance à l’intuition des membres du comité. Nous ne faisons pas d’évaluation d’efficacité de chaque franc investi en subvention, c’est trop compliqué. OK, nous allons voir si on peut, à l’avenir, quantifier les gains énergétiques espérés et leur “donner de la visibilité”. »

Cette réponse, que je viens de résumer un peu grossièrement, est insuffisante. En matière d’écobilan, je suis bien placé pour dire que l’intuition peut facilement être trompée par des effets inattendus. Dans le cadre de la fabrication de téléviseurs, l’économie effectuée sur la consommation électrique est certes considérable, mais la fabrication des composants électroniques d’un appareil neuf a des impacts environnementaux, eux aussi considérables. Ces impacts ne sont pas uniquement en termes d’effet de serre, mais également de pollutions lourdes, comme des métaux lourds dans le sol ou dans l’eau, ou une contribution à l’épuisement des ressources non renouvelables et rares, comme des terres rares.

Si la Municipalité avait répondu à cette interpellation en disant qu’elle allait considérer l’opportunité d’inclure un expert en écobilan au sein du comité du FEE, on aurait fait un pas en avant. Si elle avait répondu qu’elle tenterait de mettre en rapport le coût de la subvention et le gain environnemental, même sur une base chargée d’hypothèses, on aurait fait un autre pas en avant. Pour le moment, j’ai l’impression qu’on navigue à vue. Je ne mets pas en question les compétences des membres du comité, mais je pense qu’il faut se méfier. Je ne dis pas non plus qu’il faut effectuer un écobilan complet pour chaque idée de subvention, parce que ce serait évidemment trop coûteux. Mais il faut simplement encourager la pensée écobilan. Le comité peut très bien être ouvert à intégrer cette idée.

Pour terminer, j’espère simplement que le comité du FEE a connaissance au moins de l’application du WWF, qui conseille de manière empirique quand un objet mérite d’être remplacé et quand il mérite d’être utilisé jusqu’au bout. Le WWF a développé un petit outil qui permet de faire un calcul de façon très simplifiée.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je remercie M. Rossi pour ses remarques critiques, qui sont pertinentes.

Je voudrais néanmoins recadrer le périmètre des activités de ce Fonds et vous rappeler que toute une série de mesures prises par ce Fonds l’ont été avec une décision du Conseil communal. Toute une série de grands projets, à commencer par la fameuse rétribution à prix coûtant pour le solaire photovoltaïque sur territoire communal, qui a d’ailleurs fait des petits, puisque le Canton s’est inspiré de notre manière de procéder, à continuer par les outils du Service des parcs et domaines, le projet SIRIUS, qui vous est rappelé dans la réponse à l’interpellation, le projet d’optimisation énergétique des fontaines, et un certain nombre de projets liés à l’éclairage public ou à l’éclairage dans les collèges, tout cela est passé devant votre Conseil. Que vous soyez ou non spécialiste de l’analyse des cycles de vie, vous avez eu l’occasion de vous pencher sur ces dossiers et certainement que les spécialistes en analyse des cycles de vie ont pu analyser ce genre de projet sous cet angle.

De plus, il y a un certain nombre de projets ou d’actions soutenus par ce Fonds qui se prêtent relativement mal à l’analyse des cycles de vie. Tous les aspects liés à l’éducation, par exemple, et les visites très nombreuses des classes dans notre usine de Lavey ne se prêtent pas forcément à cette analyse, pas plus d’ailleurs que la publication qui est adressée plusieurs fois par année aux consommateurs d’énergie de la Ville de Lausanne dans le petit prospectus appelé *Quatre saisons de l’énergie*.



Ceci dit, M. Rossi a raison. Il y a un certain nombre d'exemples, dont celui qu'il a cité avec les téléviseurs, qui se prêtent excellemment à une telle analyse. En ce qui concerne les cycles de vie, en me référant à la réponse qui vous est donnée, contrairement à ce que dit M. Rossi, ce n'est pas l'intuition des membres du comité qui est à l'œuvre. Ces membres sont, pour deux d'entre eux en tout cas, des personnes très bien formées et expérimentées : il y a un professeur de l'EPFL et un représentant de la corporation de M. Rossi, un ingénieur, qui est membre du comité du Fonds et qui s'occupe des audits énergétiques de la Ville. Et puis, la petite unité Portail énergie est très souvent consultée pour examiner les projets soumis au comité du Fonds. On ne peut certainement pas dire que c'est une pure intuition – par exemple, celle du directeur des Services industriels – qui conduit à l'évaluation des projets soumis au Fonds pour l'efficacité énergétique.

Je voudrais dire en conclusion que les applications et les plateformes qu'on trouve sur internet et auxquelles M. Rossi a fait référence sont, bien entendu, utilisées. Elles sont non seulement utilisées dans le cadre de l'examen des subventions, mais elles sont aussi recommandées aux requérants et aux Lausannois ; il s'agit des applications de type Topten, qui permettent d'évaluer l'efficacité énergétique des mesures prises et proposées dans l'espace public aux consommateurs. Tout cela est évidemment connu du comité du Fonds. Les critiques de M. Rossi sont justifiées dans l'analyse logique des subventions octroyées, mais seulement pour à peu près un tiers des demandes adressées au Fonds.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées » ;
  - vu la réponse municipale ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- prend acte*
- de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? »**

Développement polycopié

Selon une récente étude de l'Institut de Recherche de l'Eau (Eawag) associé aux EPF, de grandes quantités de bactéries résistantes aux antibiotiques se déversent quotidiennement dans l'environnement. Si les stations d'épuration réduisent le nombre total de germes, les traitements semblent épargner voire favoriser les plus dangereux, les bactéries multirésistantes. L'étude concerne plus particulièrement le Léman au large de Lausanne et notamment la baie de Vidy.

L'étude qui rassemble une quantité jusque là inégalée de données sur les eaux usées et les eaux et sédiments lacustres présente d'une part des résultats prévisibles, notamment un nombre particulièrement élevé de germes multirésistants dans les effluents du CHUV. Mais elle a également révélé un phénomène étonnant : alors que la station d'épuration élimine plus de 75% de la totalité des bactéries contenues dans les eaux usées, les eaux traitées renferment une proportion accrue de souches particulièrement résistantes. D'après un expert de l'Eawag, les conditions d'épuration créeraient une sorte de vivier favorable aux échanges de séquences génétiques responsables de la résistance aux antibiotiques.

La baie de Vidy est un lieu prisé pour un grand nombre d'activités sportives et de loisir. Quels sont les risques associés au nombre croissant de bactéries multirésistantes dans les eaux de la baie et dans les sédiments du lac ?

*Questions à la Municipalité :*

1. La Municipalité a-t-elle connaissance des résultats de cette étude ?
2. Est-ce que la Municipalité dispose des moyens adéquats lui permettant de suivre l'évolution de la situation ?
3. La Municipalité a-t-elle procédé à une appréciation des risques à court et à long terme ?
4. Les chercheurs de l'Eawag évoquent la possibilité d'un traitement complémentaire des eaux permettant d'éliminer les micropolluants organiques. La Municipalité a-t-elle étudié cette option pour la STEP ? Si oui, avec quel résultat ?
5. Les chercheurs de l'Eawag évoquent également la piste d'un traitement séparé des effluents hospitaliers, notamment du CHUV. La Municipalité a-t-elle étudié cette solution ?
6. Selon le communiqué de presse de l'EAWAG du 22 mars 2012, la présence dans l'environnement de bactéries ayant intégré des séquences de résistance dans leur ADN est considérée comme dangereuse à longue échéance. Est-ce que notre Ville peut rester inactive dans ce dossier ? Si elle est devenue active, quelles sont les mesures entreprises ou envisagées ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Préambule**

La Municipalité rappelle qu'elle est soucieuse depuis de nombreuses années de l'impact du traitement des eaux usées sur notre environnement. Le préavis n° 2008/45 « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) – Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues – Réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants – Crédit d'études » adopté par le Conseil communal le 22 août 2008, définit les travaux et études qui sont engagés pour le traitement des micropolluants. Il est bon de rappeler que les essais mis en œuvre depuis 2009 sont réalisés avec la collaboration de chercheurs de l'EPFL, de l'UNIL, du SESA et de EAWAG. De ce fait, la ville de Lausanne est impliquée avec les différents offices et instituts dans les vérifications en cours et de nombreux essais sont réalisés sur des échantillons prélevés sur notre réseau d'eaux usées à la STEP et à la plage de Vidy. La presse nationale s'est faite l'écho le 23 mars 2012 de l'étude intitulée « Increased levels of multiresistant bacteria and resistance genes after wastewater treatment and their dissemination into Lake Geneva, Switzerland » parue le 22 mars 2012 dans « *frontiers in Microbiology* ». Et ceci avec des titres tels que : « Le lac Léman truffé de bactéries nocives : de dangereuses bactéries grouillent dans le Léman » dans *20 minutes*, « Le Léman souillé par des bactéries résistantes aux antibiotiques » dans *24 heures*, « Des bactéries résistantes aux antibiotiques dans le Léman » dans *Le Temps*. Les autorités lausannoises se sont inquiétées du problème et de ses répercussions dans la population.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *La Municipalité a-t-elle connaissance des résultats de cette étude ?*

La Municipalité a pris connaissance le 23 mars 2012 de l'étude mentionnée plus haut.

Conduite par l'Institut de recherche de l'eau du domaine des EPF (EAWAG) et financée par le Fonds national suisse de recherche scientifique, l'étude repose sur divers échantillons pris, avec notre accord, entre février et avril 2010 dans le réseau d'évacuation des eaux, à la STEP de Vidy et parmi les sédiments de la baie de Vidy.

Forts de leurs résultats, les auteurs de l'étude, pour les principaux issus de l'EAWAG, l'ont soumise, sans autorisation préalable de la Municipalité de Lausanne, à une revue spécialisée. Utilisant pour ce faire les moyens de communication électroniques, ils l'ont mise en ligne de manière publique. Dès lors que l'étude était accessible, l'EAWAG a immédiatement organisé une conférence de presse sans toutefois en informer au préalable l'EPFL ou la Municipalité de Lausanne.

Le Directeur des travaux s'est étonné que les autorités lausannoises n'aient pas été associées à la publication de l'étude ni informées de la conférence de presse. A sa demande, une entrevue a été organisée le 19 avril 2012 avec les auteurs de l'étude, en présence de Messieurs H. Burnier, chef d'eauservice, F. Kadri, chef du service d'assainissement, et H. Maurer, ingénieur adjoint du chef du service d'assainissement, pour clarifier les règles d'échange d'information.

**Question 2 :** *Est-ce que la Municipalité dispose des moyens adéquats lui permettant de suivre l'évolution de la situation ?*

La Municipalité partage les préoccupations de l'auteur de l'interpellation quant aux risques à court et à long termes que présente potentiellement la présence de résistances aux antibiotiques dans les eaux.

En prenant connaissance de cette étude, le Directeur des travaux a demandé des compléments d'étude afin d'encore mieux orienter les recherches en cours concernant le cycle de l'eau.

Vu l'état actuel des connaissances scientifiques sur les résistances bactériennes aux antibiotiques et sur les différents procédés d'épuration des eaux usées permettant d'éliminer les germes, la collaboration avec les milieux scientifiques se poursuit.

Le service d'assainissement et eauservice disposent des compétences techniques et analytiques pour encadrer et suivre les travaux des chercheurs.

**Question 3 :** *La Municipalité a-t-elle procédé à une appréciation des risques à court et à long terme ?*

La Municipalité, consciente des risques, fait valoir le principe de précaution. Pour cela, la Municipalité par son service d'assainissement en collaboration avec eauservice de la Direction des travaux a, depuis 2003 déjà, fait entreprendre des études visant à identifier et contenir la propagation des micropolluants et des germes pathogènes au sein du cycle de l'eau.

**Question 4 :** *Les chercheurs de l'Eawag évoquent la possibilité d'un traitement complémentaire des eaux permettant d'éliminer les micropolluants organiques. La Municipalité a-t-elle étudié cette option pour la STEP ? Si oui, avec quel résultat ?*

La Municipalité a lancé en 2008 déjà, par le biais de son service d'assainissement et d'eauservice, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) du canton de Vaud ainsi que le concours de l'EPFL et l'UNIL, des essais pilotes à la STEP de Vidy pour déterminer les procédés efficaces d'élimination des micropolluants.

Les résultats des essais pilotes sont consignés dans des rapports destinés aux milieux scientifique et industriel ; ils sont également repris par l'OFEV pour sa publication « Micropolluants dans les eaux usées urbaines ». Les leçons tirées des essais et d'autres études effectuées au sujet des micropolluants ont conduit à la mise en ligne du site [www.micropolluants.ch](http://www.micropolluants.ch).

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) sont actuellement en cours de modification. Le projet de modification de l'OEaux prévoit notamment l'abattement à hauteur de 80% des composés traces organiques (dits micropolluants).

**Question 5 :** *Les chercheurs de l'Eawag évoquent également la piste d'un traitement séparé des effluents hospitaliers, notamment du CHUV. La Municipalité a-t-elle étudié cette solution ?*

Selon une étude menée en collaboration avec l'EPFL (L. Blanc (2010) *Characterisation of Hospital Wastewater: the Case of the CHUV*), pour les substances médicamenteuses micropolluantes étudiées, les rejets du CHUV (bâtiment principal) représentent moins de 5% des charges polluantes reçues à la STEP de Vidy. Les patients à domicile contribuent également au rejet de micropolluants, bactéries et virus dans les eaux usées.

Un éventuel traitement délocalisé des eaux du CHUV ou d'autres centres hospitaliers ne permettrait pas d'éliminer de manière significative les micropolluants, bactéries et virus rejetés dans le milieu naturel.

**Question 6 :** *Selon le communiqué de presse de l'Eawag du 22 mars 2012, la présence dans l'environnement de bactéries ayant intégré des séquences de résistance dans leur ADN est considérée comme dangereuse à longue échéance. Est-ce que notre Ville peut rester inactive dans ce dossier ? Si elle est devenue active, quelles sont les mesures entreprises ou envisagées ?*

Dans le cadre du projet, actuellement en cours d'étude, d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration, la Municipalité envisage d'équiper la STEP de Vidy d'un traitement qui, tout en abattant les micropolluants, élimine également la quasi totalité des bactéries de l'effluent de la STEP.

Lors de fortes pluies, une partie des eaux usées sont déversées dans le lac sans aucun traitement. Il serait cependant économiquement disproportionné de vouloir :

- traiter la totalité des quantités d'eaux usées et de ruissellement dans une STEP (investissement et emprise au sol disproportionnés)
- équiper la totalité du bassin versant relié à la STEP de Vidy (Lausanne et 15 autres communes) d'un réseau d'évacuation séparatif des eaux usées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 14 février 2013.*

#### Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Le 22 mars 2012, l'Institut de recherche de l'eau annonçait le résultat d'une étude sur les bactéries résistantes aux antibiotiques, qu'il y aurait en grande quantité – allez comprendre ce que cela veut dire – dans la baie de Vidy, dans le lac Léman. Je me suis permis de déposer une interpellation à ce sujet après avoir lu cette étude pour mieux comprendre et mieux situer les résultats dans un projet qui est en train de s'annoncer, la rénovation de la STEP.

Ce thème a été repris par les journaux. L'un d'eux titrait : « Lausanne va batailler contre les micropolluants ». Ce n'est probablement pas de cette façon qu'il faut aborder la question, mais de façon plus rationnelle et scientifique. C'est, je crois, ce qui a été tenté. La Ville a investi 8 millions pour tester les techniques contre les micropolluants. Lausanne et Zurich servent de laboratoire en la matière pour l'Office fédéral de l'environnement. Ce projet s'inscrit dans un projet plus grand, comme je l'ai déjà dit, de rénovation de la STEP, dont j'ignore les détails. Il nous présentera peut-être une facture qui dépasse les 100 millions, mais le directeur nous en parlera tout à l'heure.

La STEP actuelle date à peu près de l'Expo nationale de 1964. Nous arrivons au terme de cet équipement ; il faut le rénover. Ce n'est pas la première fois que ce Conseil traite de cette question. Le préavis 2008/45 traitait déjà de cela, des stations d'épuration des eaux usées de la région lausannoise, de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues et de la réalisation d'essais pilotes pour le traitement de micropolluants.

Trois crédits d'études ont été demandés pour ces projets ; le premier de 3,8 millions et le deuxième de 8,6 millions. Mais ce n'est pas uniquement la Ville de Lausanne qui finance ces études. Toujours est-il qu'aujourd'hui, les résultats sont présents, mais il manque encore un crédit supplémentaire – nous l'avons récemment vu à la Commission des finances –, d'un montant dépassant le million, pour permettre de terminer ces études. C'est à peu près où se situe l'interpellation. J'ai formulé un certain nombre de questions et je remercie d'ores et déjà le directeur des Travaux des réponses très précises que j'ai reçues à ce sujet.

En complément, je me permets de lui poser les questions suivantes : pour quand peut-on attendre les résultats des études concernant le traitement des micropolluants ? Et pour quand peut-on attendre le rapport-préavis sur la rénovation de la STEP ?

La discussion est ouverte.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – C'est terriblement complexe ; on a essayé d'expliquer cette problématique dans la réponse à l'interpellateur. L'investissement qu'on aura à faire est compris entre 150 millions et 200 millions ; c'est donc deux fois les chiffres que vous avez donnés, c'est plutôt 200 millions que 100 millions. Par contre, comme on est en attente d'une subvention fédérale, la facture finale pourrait tourner autour de 150 millions – c'est en tout cas ce qu'on espère. Néanmoins, la loi n'est toujours pas adoptée par le Parlement, puisqu'elle sera traitée par la commission spécialisée cet été en principe ; ce sera donc le Conseil national qui la traitera en primeur ; il faut passer au Conseil des Etats ensuite. On peut penser que cette loi sera applicable en 2014, mais pas avant. Néanmoins, comme on sert « d'usine pilote », on aurait la possibilité d'anticiper sur la garantie d'appui financier de la Confédération.

Concernant l'étude, dans dix, vingt ou trente ans, on fera encore des études sur le cycle de l'eau pour voir quelles petites bêtes circulent dans cette matière indispensable au cycle de la vie. Il est important que les études se poursuivent, tout simplement parce qu'on ne connaît pas « l'effet cocktail », comme on l'appelle vulgairement, soit le mélange de différentes substances qui transitent dans le cycle de l'eau. D'autant plus que, comme la science évolue et qu'on va de plus en plus dans l'infiniment petit, le microscope nous apprend plein de choses. Il est important de continuer à suivre ce qui se passe dans notre environnement. Toutes les conséquences actuelles sur le cycle de l'eau, tout comme sur la chaîne alimentaire, s'ils ont été affectés par le cycle de la vie humaine et animale, doivent être prises en compte ; certains animaux étant « domestiques » ou comestibles, ils ont droit aux mêmes traitements pharmaceutiques que l'humain.

Cela est un peu complexe, mais c'est à suivre avec attention. Les autorités politiques que nous sommes ont un avis de précaution évident tant dans la recherche que dans les mesures applicatives. Les mesures applicatives sont en discussion avec les experts ; je ne vous cache pas que c'est vraiment compliqué. Je ne pensais pas que j'aurais à répondre à cet objet ce soir, mais je suis assez à l'aise, parce que j'ai présidé hier une séance où des professionnels du cycle de l'eau ont essayé de m'expliquer la complexité du processus. Aujourd'hui, les experts ne remettent pas en cause l'objectif politique de traiter les micropolluants, les virus et les bactéries. Il ne faut pas penser qu'il n'y a que les micropolluants dans l'objectif politique ; les virus et les bactéries sont aussi visés dans le préavis 2008. On commençait à parler des micropolluants, mais pas autant qu'on en parle aujourd'hui.

Cela fonctionne bien au niveau laboratoire, on traite déjà un bon flux d'eau avec différentes chaînes de traitement. Maintenant, il faut que les fournisseurs puissent passer à l'échelle 10, voire 100, puisqu'aujourd'hui on n'a pas traité le bassin versant de 300 000 habitants tel qu'il est projeté. Et là, il y a un doute « industriel ». Il n'est pas impossible que, stratégiquement, nous mettions ce projet en soumission pour avoir les réponses du milieu industriel pour avoir la garantie que la chaîne de traitement pourra être suivie par les professionnels de la branche. L'autre point, c'est qu'il y a bien « une guerre

d'experts ». L'échange est important dans le monde scientifique, il est important qu'il y ait un dialogue sur le rapport coût-efficacité pour qu'il soit clairement établi et que le politique fasse ses choix par rapport aux technologies proposées.

Tout cela vous laisse entendre que le rapport-préavis que votre serviteur aimerait sortir n'est pas prêt. Dans le préavis, on annonçait déjà des travaux cette année, mais il n'est pas prêt, parce qu'il faut « finir » cette étude scientifique et industrielle cette année encore.

L'autre point qui est à étude, c'est l'évolution de la taxe d'assainissement, puisqu'elle va « prendre l'ascenseur ». Cet investissement est relativement important et il faut qu'elle soit agréementée par votre Conseil, par le Conseil d'Etat et par M. Prix. En principe, cette démarche du prix structurel devrait être finalisée cette année. Néanmoins, si l'on n'a pas l'objectif financier de l'usine, c'est parce que la variable est entre 20 millions et 40 millions, ce qui n'est pas rien ; on ne peut pas avoir une pleine liberté de la taxe à l'égard du client, soit le consommateur, aussi importante qu'aujourd'hui, puisque c'est un écart de plus de 20 %.

Voilà pour ce paquet cadeau qui est l'évolution réglementaire. Le rapport-préavis qui donne les investissements futurs devrait faire l'objet d'un appel d'offres et d'une enquête préalable de l'objet, puisqu'on est quand même au bord du lac et il faut que vous, décideurs, ayez un aperçu de l'évolution de la volumétrie qui se mettra en place. J'insiste bien sur la volumétrie ; on fera de l'architecture après. Mon idée était plutôt de faire une enquête préalable avec des gabarits pour avoir la réaction de la population par rapport au bien qui se mettra en place sur le site.

On a donc beaucoup de travail à faire ces sept prochains mois. L'objectif politique qui a été donné aux services et mandataires c'est d'achever tout cela cette année encore, mais, au vu de la séance que j'ai eue lundi, on a reporté toutes ces décisions à mi-juillet pour avoir les bons documents et pour que la Municipalité puisse prendre une bonne option stratégique pour le développement de ce site.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Quelle place pour les transports publics »**

Développement polycopié

A de multiples reprises, la Municipalité réaffirme la priorité qu'elle entend réserver aux transports publics. De nombreux textes municipaux en témoignent et l'on vous en épargne de lassantes citations.

Les Axes forts de transports publics urbains prévoient précisément d'importants développements des transports publics qui nécessiteront la fermeture des Terreaux et du Grand Pont d'une part, la fermeture du dernier tronçon de la Rue de Genève d'autre part.

Dans très peu de temps, les automobilistes et motocyclistes devront changer de parcours, ou, mieux, changer de mode de transport.

Faire l'exercice de fermer ces rues à certains moments de l'année, l'annoncer à l'avance sur différents supports, informer les automobilistes sur les moyens qu'ils ont de se rendre au centre-ville sans leur voiture : la démarche pourrait donner lieu à d'intéressantes expériences et constats permettant ensuite d'adapter les mesures dissuasives ou alternatives qui devront être mises en place durant les chantiers de rénovation du Grand-Pont et les travaux sur la Rue de Genève.

Or, avant Noël, période particulièrement chargée en matière de circulation individuelle, c'est le contraire qui a été décidé. Les tl ont suspendu les lignes qui passent par le Flon, la rue Centrale et la rue Saint-Martin.

Et c'est bien le surcroît d'automobilistes qui congestionne le centre-ville. Comme l'indique un quotidien local<sup>2</sup> « Si les bus ne passent plus, les voitures non plus. La faute revient surtout aux nombreux automobilistes qui, se rendant au centre-ville, tout spécialement à ceux qui veulent entrer dans l'un des parkings du Rôtillon (rue Centrale), du Centre ou du Métropole (Flon) pour aller faire leurs achats de Noël ». En plus loin, on lit que ces parkings sont régulièrement pleins et qu'il faudrait plus de places de parking au centre-ville.

Ainsi, l'on privilégie les automobilistes et l'on pénalise les usagers des transports publics, dont le nombre est forcément plus élevé. On les oblige à changer d'itinéraire, à emprunter d'autres lignes de bus, à choisir un autre arrêt, alors qu'eux aussi vont faire leurs courses de Noël. D'autres solutions auraient été envisageables : inciter les automobilistes à parquer leur voiture dans les parkings-relais en bordure de ville, augmenter la fréquence des bus depuis ceux-ci, par exemple. Mais non, ce n'est pas cette politique qui est appliquée. Les tl pensent au contraire renforcer les mesures qui leur permettront de faire face aux perturbations et d'anticiper mieux encore la fermeture de certaines lignes de bus à fin 2013.

Aussi nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle été partie prenante de la décision des tl d'interrompre des lignes de bus avant les fêtes ?
2. Si oui, pourquoi la Municipalité a-t-elle privilégié l'accès au centre-ville pour les automobilistes plutôt que pour les transports publics ?
3. Si non, quelle est la position de la Municipalité face à la décision des tl et qu'entend-elle mettre en place lors de la prochaine période de surcharge, fin 2013?

Réponse photocopiée de la Municipalité

### **Préambule**

Il convient de rappeler que depuis l'introduction du Plan Directeur Communal (PDC) adopté par le Conseil communal en 1996, puis dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges, la Municipalité poursuit l'objectif d'améliorer en permanence l'attractivité des transports publics, que ce soit avec des investissements lourds comme le métro m2, les axes-forts ou avec des mesures plus ponctuelles comme la prise en compte prioritaire des bus aux carrefours.

Ces efforts sont couronnés de succès puisque selon la dernière campagne de comptage Lausanne Région effectuée en 2010 au centre ville, le trafic individuel motorisé a baissé de 13% depuis 2005, et dans le même temps le nombre de voyageurs en transports publics a augmenté de 36%. Par conséquent, la part modale des transports publics est passée en cinq ans de 35 à 46%, soit une augmentation de 11 points !

---

<sup>2</sup> 24 heures, 15-16 décembre 2012.

Aujourd'hui, les rues Centrale et St-Martin font partie du réseau de distribution modéré, selon le PDC.

Lesdites rues ont d'ailleurs vu leur aménagement évoluer dans ce sens avec la suppression de deux voies de trafic, ce qui s'est traduit par une diminution de la circulation, qui est passée de 23 300 véhicules/jour en 1985 à 16 200 véhicules/jour aujourd'hui.

La mise en service du m2 a été accompagnée de grands bouleversements pour le réseau bus, dès décembre 2008, avec notamment la convergence de trois lignes 18, 22 et 60 vers la place de l'Europe. Malheureusement, des pertes de temps de plus de 25 minutes ont été constatées assez rapidement en particulier les samedis. Les séances régulières entre les transports publics lausannois et le Service des routes et de la mobilité ont intégré ce point noir du réseau, afin de l'assainir dans les meilleurs délais.

Un petit groupe de travail a été constitué dans le but de trouver des solutions aux problèmes de vitesse commerciale des lignes de bus convergeant jusqu'à la place de l'Europe. La première étape a consisté à analyser les temps de parcours des lignes de bus, effectuer des relevés in situ, compter les piétons et le trafic individuel motorisé, etc. Cette étude a révélé que l'attractivité du Flon était très forte et cela se traduisait par des charges piétonnières de près de 1000 piétons aux heures de pointe !

Sur la base des recommandations de cette étude, la Municipalité s'est prononcée pour l'équipement en signalisation lumineuse des deux passages pour piétons à travers la place de l'Europe et de la première traversée sise à la rue Centrale. Ces feux, mis en service en avril 2010, sont souvent cités comme un cas d'école de bonne coopération entre les tl et une commune avec, à la clef des gains conséquents en terme de vitesse commerciale pour les lignes 18, 22 et 60.

Malgré cette amélioration conséquente, ces lignes subissent encore des perturbations importantes lors des fêtes de fin d'année. En effet, à cette époque de l'année, la place de l'Europe est généralement perturbée dès 14h30 les samedis. Ceci s'explique par l'effet conjugué de flux piétonniers encore plus élevés, avec de surcroît une utilisation accrue des parkings du centre-ville. Il est alors très difficile de garantir les horaires des bus tl.

En 2012, sur la base des expériences des années précédentes et dans le but de proposer un service aussi bon que possible vu les circonstances, les tl ont décidé de mettre en place des déviations de lignes afin de garantir une desserte du centre ville.

Ainsi, les samedis 15, 22 et 29 décembre, la ligne 18 a eu son terminus à l'arrêt Port-Franc de 15h à 18h30. Les lignes 22 et 60 ont été déviées pour effectuer leur terminus à l'arrêt Riponne – M. Béjart avec correspondance possible avec le m2 de 15h à 18h30 (jusqu'à la fin du service le 15 décembre en raison de la course Midnight Christmas Run).

Une interdiction d'accès des véhicules privés à la Rue Centrale et au Flon n'aurait fait que reporter la problématique sur d'autres secteurs du centre ville et donc sur d'autres parties du réseau des tl. De plus, cette interdiction aurait privé le centre de plusieurs centaines de places de stationnement, ce qui aurait encore amplifié les difficultés sur les zones limitrophes. Enfin, dans un tel cas de figure, une fermeture ponctuelle de la rue avec mise en place de panneaux de signalisation pourrait être mal comprise des usagers. Plus la restriction est « originale » (avec par exemple une fermeture au trafic les samedis entre 9h et 18h), moins elle est comprise et respectée des usagers.

Lors d'incidents, d'accidents ou de blocages de lignes, c'est à l'exploitant que revient la décision de couper ou modifier une ligne et de proposer des solutions alternatives. Il doit respecter les critères fixés à l'entreprise en termes de Qualité de Service Rendu (QSR), d'assurer une régularité et une ponctualité correspondant aux besoins du voyageur, tout en respectant la loi sur la durée du travail.



Par ailleurs, il faut savoir que du point de vue de l'utilisateur, une ligne est considérée comme perturbée à partir d'un retard de 10 minutes. De plus, le conducteur n'est pas autorisé à faire descendre les voyageurs hors des arrêts officiels pour des raisons de sécurité.

Dans une situation telle qu'observée lors des samedis de fin d'année à la Rue Centrale et au Flon, où les bus sont coincés dans les embouteillages, il est impossible d'assurer un service satisfaisant pour le client et la coupure d'une ligne peut être décidée. L'objectif est de proposer la meilleure solution alternative pour les usagers en limitant les désagréments qu'ils auraient à subir.

### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

*Question 1 : La Municipalité a-t-elle été partie prenante de la décision des tl d'interrompre des lignes de bus avant les fêtes ?*

Non, la décision de couper ou modifier une ligne revient à l'exploitant.

*Question 2 : Si oui, pourquoi la Municipalité a-t-elle privilégié l'accès au centre-ville pour les automobilistes plutôt que pour les transports publics ?*

Même si la Municipalité n'a pas été partie prenante dans la décision de modifier temporairement certaines lignes de bus, elle tient à préciser qu'il ne s'agissait pas de privilégier les automobilistes au détriment des usagers des transports publics, mais de mettre en place un dispositif permettant de gérer au mieux l'affluence exceptionnelle des samedis précédant les fêtes de fin d'année. Les solutions recherchées doivent permettre l'accessibilité du centre ville à tous les modes de transport.

*Question 3 : Si non, quelle est la position de la Municipalité face à la décision des tl et qu'entend-elle mettre en place lors de la prochaine période de surcharge, fin 2013?*

La Municipalité rappelle que la décision de couper ou modifier une ligne revient à l'exploitant qui, au vu de la situation décrite plus haut, a agi au mieux dans l'intérêt de sa clientèle. Pour fin 2013, étant donné qu'il n'est pas envisageable d'interdire l'accès aux parkings du centre ville lors des fêtes de fin d'année, la Municipalité et les tl vont renforcer l'information pour inciter les usagers à laisser leur véhicule aux P+R ou à la maison et à utiliser le réseau tl. A la lumière de l'expérience de 2012, les tl, dans le cadre de leur mandat d'exploitant du réseau, se détermineront sur le dispositif à mettre en place pour les fêtes 2013.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 7 mars 2013.*

### Discussion

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Cette interpellation renvoie à l'information de la fin de l'année dernière annonçant que les bus qui convergeaient vers la place de l'Europe voyaient leur itinéraire ou leur terminus déplacés, ceci à cause de l'engorgement des rues Centrale et Saint-Martin par les automobilistes à la recherche d'une place de parc au centre-ville les samedis précédant Noël. Or les parkings situés à proximité sont généralement pleins et donc le transit par la place de l'Europe, la rue Centrale et la rue Saint-Martin est souvent inutile.

L'interpellation relevait la contradiction entre la volonté souvent affichée de la Municipalité de privilégier et de prioriser les transports publics et les nombreuses mesures prises en ce sens et la décision que je viens de mentionner, soit de déplacer les itinéraires des lignes 18, 22 et 60. La Municipalité indique dans sa réponse que la décision relève des tl et qu'il n'est pas possible d'interdire l'accès aux parkings du centre-ville lors des fêtes de fin d'année, même s'ils sont pleins.

On constate en revanche qu'il est possible d'interdire l'accès des bus au centre-ville ou de prendre des mesures qui arrivent au même résultat. On relève toutefois avec satisfaction que la Municipalité et les tl vont renforcer l'information pour inciter les usagers à laisser leur véhicule au P+R ou à la maison et à utiliser le réseau tl. Ainsi, pour soutenir la volonté de la Municipalité d'inciter les automobilistes à faire usage des transports publics, nous déposons la résolution suivante :

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre différentes mesures qui incitent les automobilistes à venir au centre-ville par les transports publics lors des samedis précédant Noël, par exemple par la mise en place de panneaux indiquant les disponibilités dans les différents parkings de la ville, aux entrées de la ville et dans les endroits jugés stratégiques, en partenariat avec les entreprises propriétaires de parkings publics.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Tout d'abord, pour prendre la dernière proposition de M<sup>me</sup> l'interpellatrice, le système en question a été bloqué pour des raisons financières ; il s'agit d'un bon nombre de millions. Il pourrait ne pas être prêt cette année. Il y a quatre ou cinq ans, il y a eu des résistances concernant les parkings, ce qui fait que, dans une étape antérieure, ce projet ne s'est pas développé.

On voit de plus en plus avec les systèmes des smartphones et autres, qu'il y a des informations de qualité au moins comparable qui tendent à parvenir à l'ensemble des utilisateurs automobilistes. Pour le moment, ce projet n'est pas priorisé dans le plan des investissements ; il s'agit quand même de 5 à 8 millions, je ne me rappelle plus.

Le principe de la proportionnalité par rapport à ces trois ou quatre samedis est discutable. Maintenant, il faut voir que la situation est encore plus compliquée. Certes, le parking qui est près de Globus est plein toute l'année à peu près ; il ne faut donc pas trop compter dessus ; mais celui du centre a quand même souvent un étage disponible ; celui de Montbenon aussi – il est simplement un peu plus loin. Ce n'est pas vrai qu'il est toujours plein à Noël ; il est parfois un peu moins plein que celui de la Riponne. Il est donc difficile de parler de ces parkings en termes absolus. Quand tous les parkings sont à peu près saturés, les gens tentent leur chance dans l'un ou dans l'autre. C'est sûr que ce serait bien mieux s'ils s'arrêtaient à la Navigation pour prendre le m2, s'il reste de la place, parce que cela commence lentement à saturer aussi au parking d'échange de Venes.

On se trouve dans une situation où les tl n'ont aucune interdiction de passer, mais ils passent vingt-cinq minutes dans la file, avec les voitures, à descendre jusqu'au Flon. Quand on arrive à l'Hôtel de Police, ce n'est pas interdit de continuer ; on sait qu'on arrive à l'autre bout du calvaire en trente minutes, voire quarante-cinq minutes à cette époque de l'année. C'est pourquoi les tl dévient leurs bus et les envoient en haut, là où ils peuvent simplement passer.

Maintenant, est-ce grave ? C'est certainement grave par rapport à l'habitude ; il faut que les usagers des transports publics soient bien informés de la situation. Mais, si je suis usager des transports publics, j'aime bien mieux savoir qu'il faut monter à la hauteur du Palace pour prendre le bus parce qu'il roulera, plutôt que de m'obstiner à penser qu'il doit absolument passer par Saint-Martin, quoi qu'il arrive, même si l'on avait des « pétées », genre tuyau d'eau comme lors de la dernière séance. C'est ce genre de mesure que les tl ont pris.

La Municipalité fait un effort et les tl aussi. On continuera, mais, dans des périodes aussi surchargées, où on a les effets mouton qui font que de 8 h à 9 h du matin du dernier samedi avant Noël on fait les achats tranquilles, mais que, dès 9 h 30 et jusqu'à la fermeture c'est une tout autre situation quoi qu'on fasse, on va essayer d'éviter que les tl en se retrouvent pris dans cette situation ; mais on serait de sacrés menteurs si l'on garantissait qu'on y arrivera.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – J’aimerais dire à M<sup>me</sup> Decollogny que les commerces de la Ville de Lausanne ne peuvent pas survivre s’ils ne comptent que sur les citoyens lausannois. Ils ont besoin de cet apport de clients qui viennent de l’extérieur et ces gens ne peuvent pas tous venir en transports publics ; ils ont donc besoin de leur voiture.

Dans votre résolution, vous parlez surtout des citoyens lausannois, pour que ceux-ci se déplacent en ville en transports publics. J’habite Lausanne et quand je vais faire les courses à des périodes aussi chargées que Noël, je vais en transports publics ; je pense que c’est ce que la plupart des gens fait.

Concernant votre résolution, il faut savoir : est-ce que l’automobiliste est automobiliste, ou est-il usager d’un transport ? Si vous dites que le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre différentes mesures qui incitent les citoyens à venir au centre-ville en transports publics, je trouve cela bien ; un automobiliste viendra en automobile, puisqu’il est automobiliste ; il ne viendra pas en transports publics. Je joue un peu sur les mots, mais je pense que c’est important en l’occurrence.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je rappelle que je soutiens les efforts que fait la Municipalité pour inciter les automobilistes, peu importe d’où ils viennent – ce n’est pas vraiment le problème –, à utiliser les transports publics, en particulier pendant les périodes très chargées de fin de l’année. On peut se trouver dans une voiture parce qu’on n’a plus pensé que c’était le samedi d’avant Noël. On s’en mord les doigts en se disant que si on y avait pensé, on n’aurait pas pris la voiture. Cette résolution vise ce type de situation.

Par rapport à la mise en place de panneaux indiquant les disponibilités, on voit cela dans beaucoup de villes d’Europe, ce qui aide effectivement à se dire qu’on ne va pas se diriger vers le parking où il est indiqué qu’il y a seulement deux places libres, parce que le temps d’y arriver, elles sont déjà prises. En revanche, on va peut-être se diriger vers un autre parking. Je souligne le fait que je propose que la Municipalité mette en œuvre différentes mesures, ce qu’elle dit d’ailleurs dans sa réponse, et les panneaux indicateurs sont un exemple.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Cette discussion semble dériver. Si l’on suit la résolution, il s’agit de réfléchir à l’installation de panneaux aux entrées de la ville qui indiqueraient spécifiquement le nombre de places libres dans certains parkings du centre. Il me semble que cela contribuerait à enlaidir la Ville de Lausanne. Cela aurait un effet contraire, parce que cela indiquerait pendant de longues périodes qu’il y a beaucoup de place, ce qui n’est pas tout à fait la politique voulue par la Municipalité et par une grande majorité de ce Conseil. Il y a peut-être trois ou quatre samedis par année où il y a effectivement un peu de trafic supplémentaire lié à ces parkings pleins et à des gens qui tournent. Mais, surtout, on n’abolira pas l’espoir – illusoire, mais qui existe dans la tête de certains automobilistes – que, certes, il n’y a plus qu’une place dans le parking tel et tel, mais que, le temps d’y arriver, il s’en libérera forcément une qui lui est destinée.

Tout cela me semble disproportionné par rapport aux échanges et aux discussions qu’on pourrait avoir dans ce Conseil. Je vous invite à refuser cette résolution. La Municipalité est très sensible à l’incitation à ne pas trop venir en véhicule au centre-ville.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Puisqu’on parle de Noël au mois de mai, cela permet de voir l’avenir. Je rappelle à M. le syndic qu’il y a longtemps, j’ai déposé une résolution demandant à la Municipalité d’intervenir auprès des tl pour leur demander s’il était possible de réinstaller les fameuses roulettes sur la place Saint-François, ou à la Riponne. Ces roulettes étaient, il y a de nombreuses années, des vestiaires où l’on pouvait temporairement déposer ses achats, ce qui permettait aux personnes de faire leurs courses en bus et ne pas se promener dans les magasins très chargées. M. le syndic m’avait promis une réponse, que j’attends toujours, depuis peut-être dix ans.

**M. David Payot (La Gauche)** : – Ces interruptions de la ligne des transports publics dans la rue Centrale font décidément parler et agacent quelque peu La Gauche. Il me semble

avoir aussi posé une question sur le sujet il y a quelques années. Je remercie M<sup>me</sup> Decollogny de relancer le débat et de déposer une résolution.

Je souligne que cette résolution essaye plutôt de faciliter la vie des automobilistes ; elle est incitative et non répressive. La Gauche peut aussi proposer ce genre de mesure. Est-ce que la seule mesure à proposer serait de poser des panneaux à l'entrée de la ville ? Le groupe La Gauche ne pense pas que c'est la seule mesure possible. L'une de mes collègues avait même soufflé que des gratuités ponctuelles des transports publics seraient possibles.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – En ce qui concerne l'intervention de M<sup>me</sup> Longchamp d'il y a un certain nombre d'années, je me rappelle avoir posé la question aux tl, mais c'est suffisamment loin pour que je ne me rappelle plus de la réponse. Mais cela ne m'interdit pas de relancer la chose. Ceci dit, il faut se rendre compte que c'était une mesure qui avait été prise par les tl pour les nocturnes. Dans cette optique, il faut voir ici qu'on vise quelque chose de beaucoup plus extensif et que toute la place Saint-François est prise par d'autres activités commerciales. Mais il n'est pas interdit de mener une nouvelle réflexion dans cette direction.

Si vous avez observé le comportement des vacanciers, vous avez pu voir que, même avec les meilleures opérations « Bison futé », en France, on a 60 km de bouchons sur certaines autoroutes et que, même au Gothard, malgré tout ce qui est dit et qui concerne de « bons Suisses », il y a des fois 20 km de bouchons. Si vous pensez qu'il suffit de dire aux gens que, s'ils doivent aller dans tel magasin, il faut prendre les transports publics, ou que c'est bouchonné pour qu'ils n'y aillent pas, je pense que, malheureusement, cela ne fonctionnera qu'en partie. Ou alors cela devrait aussi fonctionner en France, au Gothard et partout ailleurs. Mais toute tentative dans la bonne direction est une bonne chose.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Anne-Françoise Decollogny est adoptée par 33 voix contre 25 et 5 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Quelle place pour les transports publics ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre différentes mesures qui incitent les automobilistes à venir au centre-ville par les transports publics lors des samedis précédant Noël, par exemple par la mise en place de panneaux indiquant les disponibilités dans les différents parkings de la ville, aux entrées de la ville et dans les endroits jugés stratégiques, en partenariat avec les entreprises propriétaires de parkings publics ».*

La séance est levée à 22 h 40.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16